

L'info du jour



Les cartes rebattues sur les plages du Midi

Golfe-Juan La destruction des établissements balnéaires a débuté sur cette partie du littoral. Une nouvelle délégation de service public a aussi été votée prévoyant six lots à la place des onze

Grandes manœuvres sur le sable. Les engins de démolition sont entrés en action sur les plages du Midi, à Golfe-Juan. La démolition des établissements privés va durer plusieurs semaines. Elle a été précédée par le démontage, aux frais des exploitants, de leurs installations. Entre l'épi Madé qui marque, à l'Est, la limite avec Juan-les-Pins et le Théâtre de la Mer Jean-Marais, côté Ouest, il n'y aura bientôt plus que du sable. Exit les onze établissements en place depuis 1988, après la création d'une plage artificielle de 11060 m², née de la construction du port privé Camille-Rayon. D'une durée de 30 ans, la concession Ville-Etat arrive à échéance fin décembre 2017. Une nouvelle délégation de service public (DSP), prévoyant six lots, dont un dédié aux activités nautiques, va donc être lancée, dans le respect de la loi Littoral et du Décret plage 2006 qui en découle. Le conseil municipal a donné son feu vert quasi à l'unanimité. Jean-Noël Falcou (Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan) s'est abstenu. Pour Michelle Salucki, il faut aller vite pour éviter une saison « blanche » à Golfe-Juan. Sachant que les plages privées du Soleil, côté Cannes, dont les emblématiques « Tetou » et « Chez Nounou » auront disparu. Dans leur cas, la justice a fixé le délai de leur démolition à fin décembre. Jean-Noël Falcou a regretté « que la question du littoral ne soit pas traitée d'un seul bloc mais par petits morceaux saucissonnés, les plages du Soleil d'un côté, une partie de celles du Midi de l'autre,



Débutés lundi, la démolition des plages du Midi n'est pas passée inaperçue.

(Photos Eric Ottino)

un bout de base nautique, le port, la Mirandole oubliée ».

« Trois ans de préparation »

Jean-Lou Pece (Et que vive Vallauris Golfe-Juan) a déploré, dans ce projet, la diminution de la surface réservée à la plage publique. « On aurait pu aussi gérer un lot en régie municipale ». Surtout, l'opposant a parlé de « beaucoup

de précipitation dans ce dossier ». De quoi faire bondir le maire : « Il y a ici trois ans de travail avec l'État. Qui au départ, avait demandé la destruction des alvéoles (NDLR : ces locaux sont situés sous la promenade du Midi). Il n'y a ici aucune précipitation ! ». Jean-Noël Falcou a distillé une autre critique : « Les plages privées sont implantées au centre,

ce qui va découper les plages publiques en deux petits morceaux ». Michelle Salucki : « Il faut compter avec l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un parcours PMR a été prévu ». Encore une réserve de l'opposant : « la concession de location d'engins à moteur. Je fais remarquer que sur l'ensemble des plages du midi, si nous prenons en compte la base nautique concédée au privé et les plages, il y

aura seulement 30 % de plages publiques, bien moins qu'aujourd'hui (...). C'est trop peu ». Pour le maire, « cette base nautique, en préparation depuis longtemps, est une valeur ajoutée sur le bord de mer. Cette activité touchera tous les publics, avec notamment la formation des ados. La demande est forte ».

M.-C.A

mabalain@nicematin.fr



La concession Ville-Etat, signée en 1988, prend fin le 31 décembre prochain.

(Photo Jean-Sébastien Gino-Antomarchi)

Ce qui va changer

Qu'est-ce qui va changer, avec cette nouvelle délégation de service public d'une durée fixée à douze ans ? Les lots, jusqu'ici au nombre de onze, sont ramenés à six. L'un sera dédié aux activités nautiques. La surface globale de la plage du Midi couvre 11 158 m². Les plages publiques représenteront 3 774 m² répartis en deux lots. L'emprise de la future concession représente, en totalité, 7 384 m². Cette surface est « découpée » en six lots représentant au total 3 590 m². L'un de ces lots est consacré aux activités nautiques, avec location d'engins nautiques à moteur. Les exploitations seront autorisées du 15 avril au 15 octobre, date où les installations seront démontées. Justement, à quoi ressembleront ces nouveaux établissements balnéaires ? Répondant à une interpellation de Jean-Noël Falcou, Michelle Salucki a précisé que « la présentation du projet n'est pas achevée. Il est toujours en réflexion. Là, on est sur le principe de la DSP. Nous avons consulté beaucoup de professionnels et observé ce qui a été réalisé dans les villes voisines. Nous avons estimé à plus de 3 millions d'euros cet investissement ». Côté clauses financières, la Ville versera 74 000 euros à l'État et 20 % des redevances qu'elle touchera auprès des plagistes.